



Les décisions du Bureau en bref

14 avril 2021

Parc naturel régional du Pilat 14 avril 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITES DES COMMISSIONS ET COMITES DE PILOTAGE ANIMÉS OU SUIVIS PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage Agriculture durable, réuni le 11 février 2021, a notamment examiné les dossiers relatifs à la plantation de haies et aux paiements pour services environnementaux.
- Le Comité de pilotage Intersites Natura 2000 s'est réuni le 9 mars 2021 pour examiner le bilan des actions réalisées en 2020 sur les 4 sites Natura 2000 animés par le Parc et discuter de la programmation des actions pour 2021 dont la nouvelle stratégie de communication pour une meilleure appropriation du dispositif Natura 2000 par les élus, les opérateurs touristiques...
- Le Comité de pilotage « Offre de services du Parc en matière d'Urbanisme et de Paysage » s'est installé le 15 mars 2021 pour, dans un premier temps, prendre connaissance de l'étendu de cette offre de services.
- La Commission Aménagement du territoire et Paysage, le 15 mars 2021, a notamment examiné la modification du PLU de Saint-Romain-en-Gal.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé

- la convention financière 2021 avec le Département du Rhône pour la contribution du Parc à la politique départementale en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel (actions de connaissance, actions éducatives et actions culturelles).
- la convention type à signer avec France Nature Environnement (FNE) - Loire et chaque Commune qui s'engage dans la gestion écologique de ses espaces verts, avec un appui de FNE financé dans le cadre du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » animé par le Parc.
- la convention avec la Région pour la mise en œuvre de la procédure de révision de la Charte du Parc.

DEMANDES DE FINANCEMENT :

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention du Parc auprès de l'État dans le cadre de la mesure du Plan de Relance « Plantons des Haies » pour des programmes de plantations de haies bocagères sur la période 2021- 2024 ;
- la candidature du Parc auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux sur le Haut Pilat. Des soutiens financiers complémentaires sont sollicités auprès de l'Union européenne (Programme LEADER du Pilat), la Communauté de communes des Monts du Pilat et Saint-Etienne-Métropole ;
- la régularisation de la demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc « Animation d'actions sur l'agroécologie (année 2021) » qui ne sera finalement pas soutenue par le Département de la Loire mais uniquement par la Région et l'Union européenne (Programme LEADER du Pilat) ;
- la demande de soutien financier du Parc auprès de la Région, en complément de l'aide obtenue de l'ADEME, pour la mise un œuvre du Plan de paysage « Pour une transition climatique, énergétique et paysagère du Pilat » ;
- la demande de soutien financier du Parc auprès de l'ADEME pour la construction de la stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique (dans la poursuite du diagnostic vulnérabilité et de l'analyse des conséquences du changement climatique à l'échelle du Pilat effectués en 2020)
- les demandes de subvention auprès du Département du Rhône et de la Région pour le programme d'actions culturelles du Parc en 2021 ;
- la demande de subvention régionale (au titre du Contrat de Parc) de l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay (Doizieux) pour ses actions d'appui à la redynamisation économique de la vallée du Dorlay basée sur la valorisation du patrimoine textile ;

- la demande de subvention régionale (au titre du Contrat de Parc) de l'association des Métiers d'Art du Pilat (Maclas) pour l'achat d'équipement mutualisé permettant la promotion des métiers d'art ;
- la demande de subvention auprès de la Région pour l'élaboration d'un diagnostic paysager et l'extension de l'Observatoire du Paysage du Pilat aux communes de la Haute-Loire et de l'Ardèche comprises dans le périmètre d'étude de la révision de la charte : Annonay, Brossainc, Boulieu-les-Annonay, Charnas, Limony, Monestier, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Julien-de-Vocance, Saint-Marcel-les-Annonay, Vanosc, Villevocance, Vinzieux, Vocance, Savas, Saint-André-en-Vivaraix, Saint-Just-Malmont, Saint-Victor-Malescours, Saint-Romain-Lachalm, Riotord, Saint-Julien-Moleshabate et Saint-Bonnet-Le-Froid.

POINTS DE DÉBAT ET D'INFORMATIONS DIVERSES :

- Sont présentées les deux plaquettes relatives au Contrat Vert et Bleu Grand Pilat :
 - La première présente la trame verte et bleue : les définitions écologiques, la cartographie, les déclinaisons en actions possibles,
 - La seconde est relative au contrat en lui-même : le territoire, les acteurs, des exemples d'actions.
- Désormais, le Président du Conseil Scientifique du Parc sera invité à titre consultatif aux réunions du Bureau.

Calendrier

Prochaines réunions du Bureau :

- **19 mai à 18h**
- **16 juin à 18h**



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr